

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	01/12/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	/
Abstentions :	/

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023\_056

**1.1 marchés publics**

**Objet : Lot n°5 du marché de travaux pour la rénovation des sanitaires publics : avenant n°1**

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le projet de rénovation des sanitaires publiques ;

VU la délibération n°2023-020 en date du 5 avril 2023 attribuant le lot n°5 « électricité » du marché de travaux pour la rénovation des sanitaires publiques à l'entreprise MARSOL ELECTRICITE (32 000 AUCH) ;

VU le montant initial du marché public pour le lot n°5 de 11 565,59€ HT soit 13 878,71€ TTC ;

VU la nécessité de modifier certaines prestations, non prévisibles aux stades des études et indispensables à la rénovation des sanitaires publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant n°1 au lot n° 5 du marché de travaux pour la rénovation des sanitaires publiques.

Avenant n°1 pour un montant de 308,18€ H.T. soit 369,82€ T.T.C (TVA 20%) pour :

- Réalimentation local annexe depuis le tableau divisionnaire et mise en place d'une horloge astronomique pour allumage et extinction de l'éclairage extérieur.

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°5 se trouvera porté à la somme de :

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	11 565,59 €
· <b>Montant H.T. de l'avenant n°1 :</b>	<b>+ 308,18 €</b>
<b>Soit un total H.T. de</b>	<b>11 873,77 €</b>
T.V.A. 20%	2 374,75 €
<b>Nouveau montant T.T.C. du marché</b>	<b>14 248,52 €</b>

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à **11 873,77 € HT** soit **14 248,52 € TTC**, soit une augmentation induite par l'avenant de 2,66% du montant du marché initial du lot n°5.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- considérant qu'afin de tenir compte des travaux non prévus initialement, mais nécessaires, il y a lieu de passer un avenant au marché initial,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°5 d'un montant en plus-value de 308,18€ H.T. soit 369,82€ T.T.C. (TVA 20%) avec l'entreprise MARSOL ELECTRICITE (32 000 AUCH).

*Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.*

**PAVIE, le 7 décembre 2023**

**Le Maire,**

**Jean Michel BLAY**

